

UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE		Poste n°1628
Corps :	Maitre.sse de conférences	
Section 1 :	70 - Sciences de l'éducation et de la formation	
Profil : <u>(100 caractères maximum)</u>	Formation des adultes : Apprenance, formation, digital	
Job profile : <u>(en anglais, 300 caractères max)</u> <i>Rubrique obligatoire</i>	This position requires a double competency in adult learning processes and instructional design. Teaching commitments involve Bachelor's and Master's programmes, both face-to-face and e-learning courses. Research activities focus on counselling and learning in adult education, instructional design, and digital learning processes in the era of artificial intelligence.	
Research fields : <u>(cf. nomenclature)</u> <i>Rubrique obligatoire</i>	Learning studies – Learning – Distance Learning – Educational technologies – Generative artificial intelligence.	
Mots-clés : <u>(cf. nomenclature, 5 mots-clés maximum)</u>	Formation des adultes – Apprentissages – Enseignement à distance – Technologies éducatives – Intelligence artificielle générative	

ENSEIGNEMENT	
Composante : <u>(40 caractères maximum)</u>	UFR SPSE hriazuelo@parisnanterre.fr
Référence composante : <u>(40 caractères maximum)</u>	http://ufr-spse.parisnanterre.fr/
Profil détaillé :	La personne recrutée interviendra autour des questions relevant du développement des pratiques pédagogiques innovantes en lien avec les multiples usages de l'intelligence artificielle dans les domaines de l'apprentissage et de la formation des adultes. En outre, il est attendu que cette personne puisse s'appuyer sur des réseaux au sein de diverses communautés tant pour favoriser l'intervention de professionnel.les dans la formation que pour accompagner les étudiant.es dans leur parcours professionnel. Une sensibilité aux questions relatives aux apprentissages des adultes en situation de vulnérabilité sera appréciée. La personne recrutée interviendra en licence et en master (en présentiel et à distance) de sciences de l'éducation et de la formation ainsi que dans la formation doctorale au sein de l'ED 139. Dans cette perspective, il est attendu qu'elle possède des compétences théoriques, méthodologiques et techniques avérées afin d'être en mesure d'assurer des enseignements fondamentaux, transversaux et spécifiques liés à la discipline.
Département d'enseignement :	Département des sciences de l'éducation et de la formation

Équipe pédagogique :	Équipe « Apprenance Formation Digital » (ApForD)
Directeur de département : <i>Nom, Tél., Email.</i>	Anna Rurka anrurka@parisnanterre.fr
URL du département :	Département des sciences de l'éducation et de la formation : https://dep-sc-educ.parisnanterre.fr/ Équipe « Apprenance Formation Digital » (ApForD) : https://apprenance-formation.org/

RECHERCHE	
Laboratoire 1 : (préciser le n° de l'unité de recherche)	Centre de Recherche Éducation et Formation (Cref)
Profil détaillé :	La personne recrutée inscrira ses recherches au sein de l'équipe « Apprenance Formation Digital » (ApForD) qu'elle contribuera à représenter au sein du CREF et de la Fédération EPN-R. Ses recherches s'articuleront autour de la notion d'apprenance et comporteront une triple dimension, à savoir: psychopédagogique (dispositions et motivation à apprendre ou à se former, accompagnement des adultes, situations d'apprentissage expérientielles et informelles), technopédagogique (digital et blended learning, usages des ressources digitales, et en particulier de l'Intelligence Artificielle, pour l'enseignement et la formation, apprentissages en situation de travail) et sociopédagogique (caractéristiques des dispositifs et environnements d'apprentissage et caractéristiques socio-économiques des apprenants). En outre, ce poste en sciences de l'éducation requiert un ancrage scientifique en psychologie ou en sociologie de la formation, associé à un intérêt affirmé pour l'étude des innovations et des usages des ressources numériques par les adultes dans des contextes d'apprentissage formels et informels. Une maîtrise des enjeux liés aux usages de l'intelligence artificielle dans ces contextes constituera un atout.
Directeur de labo : <i>Nom, Tél., Email.</i>	Laurent Gutierrez : laurent.g@parisnanterre.fr
URL du labo :	https://cref.parisnanterre.fr/
Descriptif du labo :	Le CREF est une unité de recherche habilitée de l'université Paris Nanterre (70^{ème} section / sciences de l'éducation et de la formation). Les recherches développées portent sur des champs de pratiques contemporains d'éducation, de formation et d'intervention : familles, institutions socio-éducatives, école, ville, formation d'adultes, accompagnement. Le CREF fait partie de la fédération recherche EPN-R réunissant l'ensemble des unités de recherche de l'UFR SPSE : https://epnr.parisnanterre.fr/bienvenue-sur-le-site-de-la-federation-epn-r-758390.kjsp

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES	La personne recrutée sera amenée à prendre des responsabilités au sein des diverses instances de l'université Paris Nanterre (département des sciences de l'éducation et de la formation, UFR SPSE, Fédération EPN-R, etc.). Elle contribuera activement à la vie du département et de son équipe d'accueil en assurant des activités de coordination, de conception et de développement pédagogiques des dispositifs de formation.
--	---

MOYENS	
Moyens matériels :	CREF : Chaque équipe dispose d'une ou deux salles de réunion/bureaux et d'un équipement pour effectuer la recherche et l'enseignement. Le CREF fait partie de la fédération EPN-R réunissant l'ensemble des unités de recherche de l'UFR SPSE : https://epnr.parisnanterre.fr La fédération a été créée afin de favoriser la mutualisation des potentiels en matière de recherche de 7 laboratoires dépendant de l'UFR SPSE et de l'UFR STAPS. Elle bénéficie, entre autres, d'une Plateforme de recherche, espace Régine Scelles, (salle d'entretiens et d'observation, salle expérimentations collectives, salle modulable, salle expérimentations individuelles, salle de réunion, Babylab). Lien : https://epnr.parisnanterre.fr/plateforme-de-recherche
Moyens humains :	L'équipe pédagogique des sciences de l'éducation et de la formation est composée de 23 enseignant.es-chercheur.es et de 5 ATER. L'équipe administrative est composée de deux BIATSS. Le CREF est composé de 35 chercheur.es titulaires ou émérites. L'équipe Apprenance Formation Digital est actuellement constituée de deux PU, de trois MCF, d'un MCF en disponibilité, d'une ingénieure d'étude et d'un poste d'ATER. Les laboratoires de la Fédération EPN-R disposent d'une personne chargée de valorisation, d'une autre personne en appui administratif et d'un ingénieur d'étude.
Moyens financiers :	Cref : Dotation établissement, contrats de recherche
Autres moyens :	L'UR est rattachée à l'école doctorale Connaissance, Langage, Modélisation (ED 139) : https://ed-clm.parisnanterre.fr L'UPN dispose d'un comité éthique recherche (CER). Lien : https://www.parisnanterre.fr/ethique

AUTRES INFORMATIONS	
Compétences particulières requises :	Connaissances des acteurs du milieu de la formation professionnelle en France ainsi que des dispositions législatives et réglementaires du champ de la formation des adultes. Compétences digitales et maîtrise des outils d'enseignement en ligne, des logiciels collaboratifs ainsi qu'une connaissance des enjeux de l'intelligence artificielle générative.

AUDITION DES CANDIDATS	
L'audition inclut une mise en situation professionnelle	☐ Oui ☒ Non

Le cas échéant, description des modalités de mise en situation	
---	--

MENTION PARTICULIERE :

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d’être situé dans une « zone à régime restrictif » au sens de l’article R. 413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu’après autorisation d’accès délivrée par le chef d’établissement, conformément aux dispositions de l’article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE A UN POSTE DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES

Le dépôt des dossiers de candidatures s'effectuant exclusivement sur support électronique, il est obligatoire de renseigner une adresse mail au moment de la création de votre compte sur Odyssee.

Pour de plus amples informations veuillez consulter la page suivante : https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_enseignants_chercheurs_Odyssee.htm

1. LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

En fonction de votre situation et de l'article de l'emploi sur lequel vous postulez, différents documents vous sont demandés.

Les documents administratifs ainsi que le rapport de soutenance rédigés en tout ou partie en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur.

La traduction de la présentation analytique est facultative et les travaux, ouvrages, articles et réalisations en langue étrangère doivent être accompagnés d'un résumé en langue française.

À défaut, le dossier est déclaré irrecevable.

CANDIDATURES PAR LA VOIE DU CONCOURS	➤ Une pièce d'identité avec photographie; ➤ Une pièce attestant de la possession du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Le doctorat d'Etat, le doctorat de 3^{ème} cycle et le diplôme de docteur ingénieur sont admis en équivalence du doctorat. Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le CNU ➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition; ➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents; ➤ Le rapport de soutenance du diplôme produit, <u>ou</u>, si le diplôme a été soutenu dans une université hors de France, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi. <u>ou</u> si le diplôme a été soutenu dans une université française et que le candidat n'est plus en possession du rapport de soutenance, il produira une attestation sur l'honneur et une attestation de l'établissement certifiant de l'indisponibilité du document.
CANDIDATURES PAR LA VOIE DE LA MUTATION	➤ Une pièce d'identité avec photographie; ➤ Une attestation délivrée par le chef d'établissement permettant d'établir sa qualité de maître de conférences et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis trois ans à la date de clôture du dépôt des inscriptions ou s'ils ne justifient pas de trois ans attestation l'accord de leur chef d'établissement d'affectation, donné après avis favorable du conseil académique ➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition; ➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents.

CANDIDATURES PAR LA VOIE DU DÉTACHEMENT	➤ Une pièce d'identité avec photographie; ➤ Une attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées aux articles 40-2 et 40-2-1 du décret du 6 juin 1984 susvisé et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emplois d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des inscriptions; ➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition; ➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents; ➤ <i>A l'exception des candidatures émanant de fonctionnaires relevant des catégories 1o à 6o de l'article 40-2 du décret du 6 juin 1984 ⁽¹⁾ et des candidatures des agents relevant de l'article 40-2-1 du même décret ⁽²⁾, le diplôme et le rapport de soutenance,</i> OU si le diplôme a été soutenu dans une université hors de France, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi. OU si le diplôme a été soutenu dans une université française et que le candidat n'est plus en possession du rapport de soutenance, il produira une attestation sur l'honneur et une attestation de l'établissement certifiant de l'indisponibilité du document; ➤ Pour les candidats mentionnés au 7o de l'article 40-2 du décret du 6 juin 1984 susvisé, l'habilitation à diriger des recherches, le doctorat, le doctorat d'Etat, le doctorat de troisième cycle ou le diplôme de docteur ingénieur. (1) <u>L'Article 40-2 du décret du 6 juin 1984 susvisé précise :</u> ° Son appartenance à l'une des catégories suivantes : 1° Fonctionnaires appartenant à un corps assimilé aux maîtres de conférences pour la désignation des membres du CNU; 2° Conservateurs des bibliothèques, des musées et du patrimoine; 3° Membres des corps recrutés par la voie de l'Institut National du service public ou de l'Ecole Polytechnique; 4° Fonctionnaires anciens élèves des Ecole Normale Supérieure; 5° Magistrats de l'ordre judiciaire ; 6° Membres des corps d'ingénieurs de recherche et membres du corps des ingénieurs de recherche et formation; 7° Fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice terminal des MCF et titulaires de l'HDR, du doctorat, du doctorat d'Etat, du doctorat de 3ème cycle ou du diplôme de docteur ingénieur. (2) <u>L'Article 40-2-1</u> <i>Les agents relevant d'une administration, d'un organisme ou d'un établissement public, dont les missions sont comparables à celles des fonctionnaires mentionnés à l'article 2 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée, d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France et occupant un emploi d'un niveau équivalent à celui de maître de conférences, peuvent être accueillis en détachement dans le corps des maîtres de conférences.</i> <i>Le conseil académique émet un avis sur la demande de l'agent dans les conditions et selon les modalités prévues par le décret du 22 mars 2010.</i>
CANDIDATURES PAR LA VOIE DU RECRUTEMENT ÉTRANGER	➤ Une pièce d'identité avec photographie; ➤ Tout document justifiant que le candidat exerce ou a cessé d'exercer depuis moins de 18 mois une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France (attestation employeur, contrat de travail, rapport d'activité...); ➤ Une pièce attestant de la possession du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Le doctorat d'Etat, le doctorat de troisième cycle et le diplôme de docteur ingénieur sont admis en équivalence du doctorat. Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le Conseil national des universités ➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition; ➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents; ➤ Le rapport de soutenance du diplôme produit, OU si le diplôme a été soutenu dans une université hors de France, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi. OU si le diplôme a été soutenu dans une université française et que le candidat n'est plus en possession du rapport de soutenance, il produira une attestation sur l'honneur et une attestation de l'établissement certifiant de l'indisponibilité du document.



Les fonctionnaires candidats par la voie de la mutation ou du détachement faisant valoir une situation de séparation de conjoints ou de handicap doivent impérativement le signaler au moment de la constitution du dossier sur Odysée.

Ces situations s'apprécient à la date de clôture des inscriptions (soit, pour la session synchronisée 2026, le 03 avril 2026).

=) Candidats à la mutation ou au détachement :

Les candidats séparés pour des raisons professionnelles de leur conjoint et souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 juin 1984 susvisé doivent fournir:

- s'ils sont mariés, le livret de famille;
- s'ils sont pacsés, une attestation de la mairie établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné de la preuve qu'ils se soumettent à l'obligation d'imposition commune et, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille des parents permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents;
- s'ils sont concubins, l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille des parents permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents;
- une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin; pour les professions libérales, attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.

=) Candidats en situation de handicap :

Les fonctionnaires relevant de l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 323-3 du code du travail :

- 1° Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie ;
- 2° Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- 3° Les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise au moins des deux-tiers la capacité de travail ou de gain ;
- 4° Les anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension d'invalidité ;
- 9° Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité pour les sapeurs-pompiers volontaires ;
- 10° Les titulaires de la carte d'invalidité délivrée par la commission des droits et de l'autonomie, dès lors qu'elle constate un pourcentage d'incapacité permanente d'au moins 80% ou lorsque la personne a été classée en 3^e catégorie de la pension d'invalidité de la sécurité sociale ;
- 11° Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Pièces à fournir :

Tout document justifiant de l'appartenance à l'une de ces situations, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation ou du détachement.

2. MODALITÉS DE DÉPÔT DES PIÈCES

Le dépôt des documents s'effectue **exclusivement sur support électronique, via l'application Odyssee :**

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_enseignants_chercheurs_Odyssee.htm



L'ensemble des documents doit être déposé en version numérique avant le 03 avril 2026 à 16h (heure de Paris).



Le dossier de candidature doit être complété intégralement pour valider la candidature.

=> Tous les documents à téléverser doivent être obligatoirement au format PDF.

Ils ne doivent pas dépasser 5Mo à l'exception du rapport de soutenance et des titres et travaux qui peuvent atteindre 10Mo.



Afin d'éviter toute surcharge du serveur, il est fortement conseillé de ne pas attendre la date limite pour procéder au dépôt du dossier sur Odyssee.

La recevabilité du dossier sera affichée à partir de la date de clôture des candidatures.